

(1) **Epoux ou Père**

Prénoms

Amaël Christiam

Nom (2)

BERTEAU

(1) **Epouse ou Mère**

Prénoms

Floïe Paule Valérie

Nom (2)

LE GAC

Né⁽³⁾ le 1er septembre 1981,
à 01 heures
à JONZAC (Charente Maritime)
fils (4) de (5) Anne Marie-Chantal
et de (5) BERTEAU
Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 329
le 21 MARS 2017 L'officier de l'état civil
Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

Signature



MARIAGE célébré à

le

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

Né⁽³⁾ le 91 Mai 1983,
à 40 heures
à Elisees (Val-de-Marne)
fille⁽⁴⁾ de (5) Yannick Henri LE GAC
et de (5) Denise Hontense Marie CAJARC
Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 259
le 14 Avril 2017 L'officier de l'état civil
Sceau (6) *de l'Etat de l'Île-de-France*
Mention : *allégue*
Signature *Boichoux*

à heures

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « [1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...] ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conformé aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conformé aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1ere ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 1133
le 15 Mars 2017

à 20 heures
est né(e) (2) Mathis, Yannick, Maël

BERTEAU

SUVENT déclaratiON Conjointe
du 16 Mars 2017

du sexe Masculin, à Corbeil, Essonne
(Essonne)

(3)

reconnu(e) (4) Par le père à la naissance

Délivré conformé aux registres le 16 Mars 2017

L'officier de l'état civil
de Corbeil-Essonnes



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conformé aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».